

Structure Interne de Gestion Administrative  
des Marchés Publics (SIGAMP)



**DECISION MUNICIPALE N° 011 /D/CPB/SG-SIGAMP/2024**  
**PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PETE-BANDJOUN**

VU La Constitution

VU La Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées

VU La Loi N°2009/011 du 10 Juillet 2009 portant Régime Financier des Collectivités Territoriales Décentralisées

VU Le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 Portant Code des Marchés Publics

VU Le Décret N°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelles sur les Communes Syndicats de Communes et établissements communaux, ses modifications subséquentes ; modifié par le décret N°90/1464 du 09 Novembre 1990

Vu le décret N°95/082 du 24 Avril 1995 portant création de la Commune de PETE-BANDJOUN

Vu le décret N°2024/014 du 18 Janvier 2024 Portant nomination du Préfet du Département de KOUNG-KHI

Vu l'arrêté N°000387/A/MINDDEVEL du 1<sup>er</sup> Juin 2020 constant l'élection du Maire et du 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire à l'issue de la session extraordinaire du conseil municipal du 11 mai 2020 dans la Commune de Pête-Bandjoun, Département du Koung -Khi, Région de l'Ouest.

VU L'Arrêté N°0271/MINMAP/CAB du 27 Septembre 2018 instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des marchés publics

VU L'Arrêté Ministériel N°00020/AM/CAB/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des communes et communautés.

Vu la Décision Municipale N°001/DM/CPB/SG/SIGAMP/2024 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Pête-Bandjoun.

VU La Proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés de Pête-Bandjoun

Considérant les nécessités de services

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup>: Les Lettres Commandes relatives au Dossier d' Appel d'Offre en procédure d'urgence N°007/AONO/CPB/CIPM DU 08 MAI 2024 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE TSELA (LOT1), REHABILITATION DE L'ECOLE MATERNELLE DE TSELA (LOT2), DANS LA COMMUNE DE PETE-BANDJOUN DEPARTEMENT DU KOUNG-KHI REGION DE L'OUEST sont attribuées ainsi qu'il suit :

SOUSSIONNAIRES	N° LOTS	Note et Cote Technique	Montant TTC	Délai	Observation
<b>GRUPE NACHEB</b> BP: 1316 Bafoussam TEL: 699 34 44 40	Lot 1	25/30 83,33%	19 185 373 (Dix-neuf millions cent quatre-vingt-cinq mille trois cent soixante-treize) FCFA	Trois (03) Mois	Apte à exécuter le Marché et MOIN-DISANT
	Lot 2		12 319 115 (Douze millions trois cent dix-neuf mille cent quinze) FCFA		

Article 2 : Le représentant de l'entreprise adjudicataire est invité à se présenter à la Commune de Pête-Bandjoun, dès publication de la présente décision et dans un délai de sept (07) Jours pour suite de la procédure. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler la présente attribution.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /

**Copies :**

- Préfet du KOUNG-KHI
- ARMP- Ouest
- MINMAP-KK
- CIPM/Pête-Bandjoun
- Intéressé

Fait à PETE BANDJOUN, le 18 JUN 2024  
**LE MAIRE**

